



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de la version précédente: 2019-03-18

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>ADBLUE®</b>
<b>Substance/mélange</b>	Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Agent de réduction des oxydes d'azote émis par les véhicules équipés de moteur Diesel.
---------------------------------	--

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	STEDIS 21 rue Frédéric Mistral CS 20146 38403 Saint Martin d'Hères Cedex France Tel : 04 76 44 52 81 Fax : 04 76 51 57 93
--------------------	---

### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	HSE (les FDS sont disponibles sur: <a href="http://www.egedis.com">www.egedis.com</a> )
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:rm.mkefr-fds@total.com">rm.mkefr-fds@total.com</a>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
 NANCY : 03 83 22 50 50



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.*

#### **Classification**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### **Étiquetage selon**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008: Non classé/Non étiquetable

#### **Pictogrammes de danger**

Aucun(e)

#### **Mention d'avertissement**

Aucun(e)

#### **Mentions de danger**

Aucun(e)

#### **Conseils de prudence**

Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

#### **Propriétés physico-chimiques**

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.  
 Des fumées dangereuses peuvent se dégager au dessus de 80°C. Ammoniac (NH<sub>3</sub>).

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélange

#### **Nature chimique**

Solution aqueuse d'urée et d'eau.



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

**Composants dangereux** Aucune substance dangereuse ou avec valeur limite européenne d'exposition professionnelle présente en concentration supérieure aux seuils réglementaires

**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.**

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable. Amener la victime à l'air libre.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
<b>Contact avec la peau</b>	Risque d'irritation.
<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Ingestion</b>	Au pire, de légères nausées peuvent survenir.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Conseils aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié** Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions



FDS n° : 087148

## ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

locales et à l'environnement voisin.  
Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre sèche, Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun à notre connaissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque particulier** Produits de combustion dangereux: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Informations générales** Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Informations générales** Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Équipement de protection individuelle** Voir rubrique 8 pour plus de détails.

**Traitement des déchets** Voir rubrique 13 pour plus de détails.



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Eviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
<b>Mesures d'ordre technique</b>	Assurer une ventilation adéquate.
<b>Prévention des incendies et des explosions</b>	Non concerné.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Mesures techniques/Conditions de stockage</b>	Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. . Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver à des températures comprises entre -10 °C et 40 °C. . Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
<b>Matières à éviter</b>	Hypochlorite de calcium, Hypochlorite de sodium, Acides forts, Bases, Nitrites, Nitrates.
<b>Matériel d'emballage</b>	Acier inoxydable, Matières plastiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Non concerné
-----------------------------	--------------



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

<b>Légende</b>	Voir rubrique 16
----------------	------------------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition professionnelle

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Assurer une ventilation adéquate.
----------------------------------	-----------------------------------

### Équipement de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
<b>Protection des yeux</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements de protection appropriés.
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Informations générales</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
-------------------------------	---

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Couleur</b>	incolore
<b>État physique @20°C</b>	liquide
<b>Odeur</b>	ammoniacale
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH	10		
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	<b>104 °C</b> 219 °F		
<b>Point d'éclair</b>		Non applicable	
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Pas d'information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	0.87	(Eau = 1)	
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité relative</b>		Pas d'information disponible	
<b>Masse volumique</b>	1087 - 1093 kg/m <sup>3</sup>	@ 20 °C	ISO 22241
<b>Hydrosolubilité</b>	590 g/L	@ 20 °C	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Pas d'information disponible	
<b>logPow</b>	-1.59		OECD 107
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Non applicable	
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique</b>		Pas d'information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

9.2. Autres informations

<b>Point de congélation</b>	-11 °C 12 °F
-----------------------------	-----------------

<b>Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
--

10.1. Réactivité

<b>Informations générales</b>	Pas d'information disponible.
-------------------------------	-------------------------------

10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

**Conditions à éviter** Températures supérieures à 80 °C.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Hypochlorite de calcium, Hypochlorite de sodium, Acides forts, Bases, Nitrites, Nitrates.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ammoniac (NH<sub>3</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

**Contact avec la peau** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.  
Risque d'irritation.

**Contact avec les yeux** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.  
Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

**Inhalation** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.  
Voie d'exposition peu probable.

**Ingestion** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.  
Au pire, de légères nausées peuvent survenir.

##### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

###### Sensibilisation

**Sensibilisation** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

###### Effets spécifiques

**Cancérogénicité** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Mutagénicité** Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.





FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Toxicité par administration répétée****Effets sur les organes-cibles (STOT)****Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Toxicité par aspiration**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Autres informations****Autres informations**

Pas d'information disponible.

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Non classé.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Pas d'information disponible.



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

**Effets sur les organismes terrestres**

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit** Ne montre pas de bioaccumulation.**logPow** -1.59**Informations sur les composants** Pas d'informations disponibles.12.4. Mobilité dans le sol**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol.**Air** Il y a peu de pertes par évaporation.**Eau** soluble.12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB** Ne montre pas de bioaccumulation.12.6. Autres effets néfastes**Informations générales** Pas d'information disponible.**Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**No de déchet suivant le CED**

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
---

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
----------------	----------------

<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
-----------------	----------------

<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
------------------	----------------

<u>ADN</u>	non réglementé
------------	----------------

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

**REACH**

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Inventaires Internationaux	Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants : Europe (EINECS/ELINCS/NLP) États-Unis (TSCA) Canada (DSL/NDL) Japon (ENCS) Chine (IECSC) Corée (KECL) Philippines (PICCS) Australie (AICS) Nouvelle Zélande (NZIoC)
----------------------------	---



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

Taiwan (TCSI)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité chimique** Non applicable15.3. Information sur les législations nationales**France**

•

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS
-----------------------------------

**Abbreviations, acronymes**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de



FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA)

QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)

EL50 = median Effective Loading

NOELR = No Observed Effect Loading Rate

PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEO)

PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique

PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle

ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships

CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)

EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis

ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response

EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

**Légende** Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)

STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)

PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible

REL = Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée

TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-06-29

Révision sections de la FDS mises-à-jour: 1, 2, 3, 5, 11, 12.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à**



---

FDS n° : 087148

**ADBLUE®**

Date de révision: 2020-06-29

Version 3

---

**l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**